

L'économie du sport

Déclaration du groupe des associations

L'an passé, en juillet 2018, le sport s'invitait dans notre hémicycle grâce aux voix conjuguées de Muriel Hurtis et Françoise Sauvageot, et l'avis portant sur « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives ».

Le sport, c'est bien plus qu'une simple activité physique ou de loisir, c'est une activité sociale, porteuse de valeurs collectives et de dépassement de soi ; le sport peut être un outil au service de la personne, de sa santé, de la citoyenneté, de l'éducation, de la prise de conscience environnementale... et tant d'autres choses.

Le sport permet d'aborder de nombreuses dimensions. Vous avez choisi, Messieurs les Rapporteurs, de vous intéresser à la dimension économique. C'est une bonne initiative car elle est encore trop peu analysée.

Le sport en tant qu'objet d'étude concerne en premier lieu les associations, qui sont les actrices majeures du secteur. Il y a un an, le groupe des associations avait rappelé le rôle déterminant des associations, des milliers de salariés et bénévoles qui les font vivre et font vivre avec elles les territoires dans lesquelles s'inscrivent leurs projets sportifs. Notre société est trop souvent avare de compliments et d'hommages, donc laissons la pudeur de côté et profitons de cette tribune, offerte par la troisième chambre de la République qui nous est chère, pour les remercier toutes et tous du fond du cœur.

Selon le Comité National Olympique et Sportif Français, la France compte 307 000 associations sportives qui participent au développement économique du pays. Le groupe des associations n'est pas opposé, par principe, à l'usage d'autres véhicules juridiques qui peuvent s'avérer pertinents quand ils sont adaptés à la situation de l'activité. Simplement, la principale caractéristique des associations est que leur capital est humain et de fait, la plupart d'entre elles sont petites ou de taille moyenne, animées principalement par des bénévoles. Ce modèle a d'ailleurs prouvé toute son efficacité puisque leur action a permis au monde sportif de pouvoir exister et de se développer massivement, à toutes les échelles de notre société.

Pour le groupe des associations, le passage d'association en SCIC ne peut et ne doit

pas être généralisé : pour deux raisons. D'abord, toute association n'a pas le potentiel économique du SC Bastia qui est récemment devenu un club à avoir adopté le statut coopératif. Ensuite, cette transformation est en cours. Nous n'avons donc aucun recul sur les effets positifs comme négatifs de ce changement de statut, pour les usagers, pour les bénévoles et pour les salariés. Nous sommes donc prudents à présenter les SCIC comme étant l'avenir radieux du sport en France – surtout dans un contexte où la gouvernance du sport est encore loin d'être stabilisée.

Cette remarque mise à part, soyez assurés de notre volonté de suivre cet avis qui est globalement de qualité. A titre d'exemple, notre groupe est favorable à la préconisation n°9 qui nous semble être un vrai levier économique pour le secteur sportif.

Le groupe des associations a remercié les deux rapporteurs et la section des activités économiques.